

Flash Info

Bulletin d'information FO CEA

Novembre 2010

SPECIAL ACTIVITES SOCIALES ET MUTUELLE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire l'ACAS du 30 septembre 2010

Elu FO : D. BERTO

VEIGNÉ/ Vente du terrain ACAS à Réseau Ferré de France : À l'unanimité, les élus ACAS votent pour céder à titre gratuit les parcelles n° 460 (hors emprise TGV), 461, 75 et 76 à l'AACCEA du RIPAULT, sous réserve que l'AACCEA ait la capacité juridique de pouvoir acquérir un bien immobilier.

40 ANS DE L'ACAS : À l'unanimité, les élus ACAS votent pour une allocation maximale de 3€ par salarié et confie aux ALAS l'organisation de festivités sur chaque centre. La somme sera versée sur présentation de justificatifs comptables.

À la majorité, les élus ACAS décident d'une allocation de 4€ (acheminement compris), pour distribuer à chaque salarié actif du CEA un objet de communication

Pour : cgt/FO, CFTC, CFDT, SPAEN-UNSA, CFE-CGC

Abstention : la CGT

COEFFICIENT SOCIAL : À l'unanimité, les élus ACAS décident de reconduire en l'état les barèmes et les grilles de calcul du coefficient social en vigueur pour les saisons hiver 2010 / été 2011.

ALPES D'AZUR : À l'unanimité des présents (CFTC absente), les élus ACAS mandatent les services administratifs pour assister l'ACVF dans le recrutement du directeur du village les Alpes d'Azur, en CDD, en remplacement du directeur en arrêt maladie.

KERAVEL VACANCES : À l'unanimité des présents (CFTC absente), Pascal JAMMET (CGT) est élu représentant de l'ACAS au Conseil d'Administration de Keravel Vacances, en remplacement de Jean-Michel FAUCHER.(CGT)

Compte rendu de la réunion du comité de suivi de l'accord mutuelle SMAPRI du 18 octobre 2010

Représentants FO : T Girard, V. Pepers

La réunion avait pour objet de définir la quote part (QP), à payer pour l'année 2011 des adhérents actifs et retraités.

Le responsable SMAPRI commente des chiffres 2009, qui sont meilleurs que la moyenne nationale en matière de consommations de médicaments et actes médicaux.

Rappel des catégories : A (actifs), B (retraités), C (conjointes ou enfants ayants droit).

A, B, C confondus : déficit de 3 %

A : excédent de 25 % B : déficit de 43 % C : excédent de 1 %

Les taxations gouvernementales imposées à la mutualité française, absorbées en 2010 dans un premier temps par les mutuelles sont augmentées pour 2011 et donc répercutées de la façon suivante :

- la CMU passe de 2.5 à 5.9 % au 1/01/2009 (financement exclusif par les mutuelles)
- la taxe de convention d'assurance + 3.5 %
- prélèvement supplémentaire grippe aviaire + 0.77%
- forfait hospitalier passe de 16 à 18 € au 1/01/2010
- dérive consommation médicale + 3 %

Il faut savoir que sur 100 € de budget SMAPRI 10 sont des taxes gouvernementales à supporter par les mutualistes ! Par ailleurs, le rapport de financement de la SS pour 2011 prévoit nombre de remboursements qui affecteront les comptes de la mutuelle.

L'URSSAF a contrôlé les comptes du CEA, actuellement elle demande que les cotisations retraités sont taxées de CSG/CRDS, la Direction discute pour s'exonérer de 600 M€.

Le conseil d'administration a voté une cotisation en hausse de 6.04 % soit de 894 à 948 €

- **FO veut préserver la solidarité intergénérationnelle, propose une augmentation de la QP de 3.84 % pour A et B ce qui ferait 19.35 € pour les A et 5.04 € pour les B**
- CFDT veut préserver la solidarité intergénérationnelle, propose la même chose que FO
- Le SPAEN propose 2 % pour les A et 6 % pour les retraités, il ne veut pas que le fonds social profite aux B, il veut taxer les B les plus possible. De plus les B (retraités) ne votent pas!!!!
- CFTC veut préserver la solidarité intergénérationnelle, mais pas trop... propose 3 % pour les A et 8 % pour les B. Après discussion, elle se rallie aux 3.84 %
- CGC veut préserver la solidarité intergénérationnelle, propose 6 % pour A et B

Vote pour les 3.84 % pour A et B : FO, CFDT, CFTC, il faudra prélever 2 M€ sur le fonds de régulation (environ 21 M€) pour financer les B en 2011.

La CGC reste sur sa proposition des 6% et souhaite la solidarité intergénérationnelle, mais ne fera pas de blocage concernant les 3,84%

Cette augmentation passera en CCAS le 27/10

Début 2011, une réunion dans le cadre du suivi aura lieu pour déterminer ce qu'il faut faire évoluer pour le prochain contrat "mutuelle".

Bulletin édité par le bureau national FO – réservé exclusivement aux adhérents.
BAT 538 – 91191 GIF SUR YVETTE Cedex – tél : 01 69 08 86 73